

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 040-244000808-20231004-2023\_10\_0176-DE



# CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL  
2024-2030

SYNTHÈSE





# ÉDITO

## UNE AMBITION COLLECTIVE ET VOLONTARISTE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2024-2030 (PCAET) est une feuille de route ambitieuse qui confirme l'engagement de notre Agglomération, bien consciente de l'importance des enjeux environnementaux. En effet, le territoire est engagé dans plusieurs actions depuis de nombreuses années.

Le nouveau rapport du GIEC dresse un constat alarmant. Il faut donc, qu'à notre niveau, nous agissions également pour lutter contre le dérèglement climatique.

Face à l'urgence, nous devons aller encore plus loin dans notre démarche, autour d'une ambition collective et volontariste en matière de transition écologique.

Il ne s'agit pas de voter simplement des objectifs, mais bien de définir des moyens et des actions concrètes pour les atteindre.

Il ne s'agit pas, non plus, d'appliquer de façon arbitraire une décroissance verte qui viendrait compresser le modèle économique de nos entreprises locales et affaiblir, ainsi, l'emploi et la croissance de notre territoire.

Mont de Marsan Agglomération est le moteur de cette démarche, mais l'action de notre collectivité seule ne sera pas suffisante. C'est pourquoi, il est indispensable de fédérer l'ensemble des acteurs de notre agglomération autour de cette démarche.

Institutions publiques, entreprises, associations et habitants doivent y être associés.

C'est en agissant ensemble, avec l'implication de tous, que nous réussirons à préserver la qualité de vie pour aujourd'hui, mais aussi pour les jeunes générations à venir.

**Charles DAYOT**

Président de Mont de Marsan Agglomération

**Véronique GLEYZE**

Vice-présidente de Mont de Marsan Agglomération  
en charge de l'Environnement,  
du Développement durable et des Mobilités



# UN OUTIL OPÉRATIONNEL DE COORDINATION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 040-244000808-20231004-2023\_10\_0176-DE



## Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, le PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité **la lutte contre le changement climatique, l'adaptation aux conséquences de ce dernier et la lutte contre la pollution de l'air**. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et plus récemment la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire pour les 6 années à venir, plaçant **les EPCI au premier plan de la coordination et de l'animation de l'action climatique**.

## Quels objectifs pour un PCAET ?

- > Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- > Réduction des consommations énergétiques
- > Développement local des énergies renouvelables
- > Amélioration de la qualité de l'air
- > Adaptation au changement climatique



### Le PCAET est un projet :

- > **Stratégique** et opérationnel pour 6 ans
- > **Transversal**, autour de 5 grands objectifs
- > **Avec l'ensemble des acteurs du territoire**

## Les grande étapes du PCAET

### > Le diagnostic du territoire

Première étape dans l'élaboration du PCAET, cette phase permet d'obtenir une connaissance fine de l'existant, de déterminer le profil énergétique du territoire tout en mettant en exergue ses potentiels. C'est sur ce diagnostic que reposent la stratégie et le programme d'actions du PCAET.

### > La co-construction du projet

Afin de recenser les attentes, besoins et idées de l'ensemble des citoyens et des entreprises du territoire, une démarche participative a été engagée (enquêtes publiques et ateliers de concertation citoyenne).

### > La stratégie territoriale

Suite au diagnostic et à la concertation avec les acteurs du territoire, une stratégie territoriale a été établie. Elle présente une vision à long terme pour guider l'action climatique et la transition écologique du territoire, en définissant des priorités et des objectifs précis.

### > Le programme d'actions

6 grands axes ont été définis et pour chacun d'entre eux, des ateliers techniques ont été organisés. Des élus référents ont ensuite été désignés pour chaque axe afin d'assurer un portage politique fort et partagé de ce programme d'actions. Ils ont ainsi identifié les actions prioritaires qui feront l'objet d'un effort technique et financier conséquent lors de la mise en œuvre du PCAET afin de s'assurer de leur déploiement.

### > L'évaluation et le suivi du projet

Pour chaque action, une fiche action détaillant les conditions de sa mise en œuvre a été établie et est assortie d'indicateurs de résultat qui permettront de suivre la bonne marche du PCAET.

>> **Diagnostic du territoire p.4-7**

.....

>> **Stratégie territoriale p.8-11**

.....

>> **Programme d'actions p.12-19**

.....

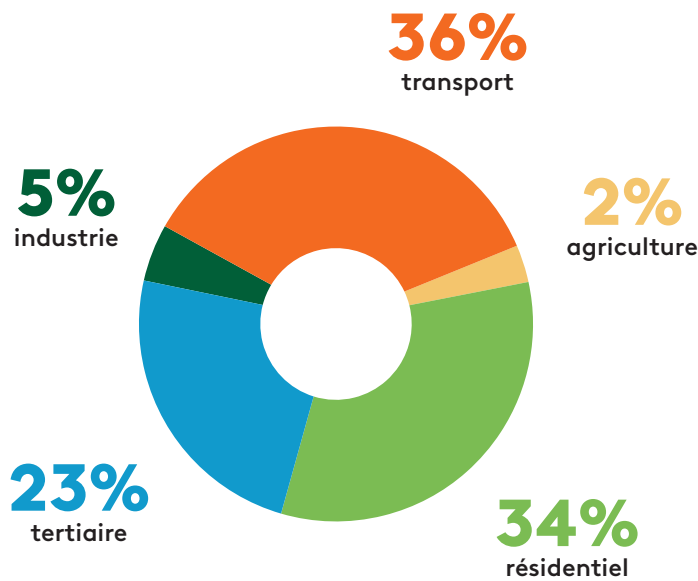


# LES CHIFFRES CLÉS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN 2019 (DONNÉES AREC)

Le bilan énergétique de Mont de Marsan Agglo sur l'intégralité de son territoire correspond à la consommation en énergie finale (électricité, gaz et fioul) de **1 208,3 GWh** en 2019, soit une consommation moyenne de 22 MWh/habitant.

Les consommations d'énergie se répartissent autour des secteurs suivants :



**1 208,3 Gwh**  
Consommation totale d'énergie

**20,11 %**  
Part des énergies non renouvelables  
dans la consommation d'énergie finale  
(carburant, électrique, gaz, thermique)



**Transport = 1<sup>er</sup> secteur de  
consommation d'énergie**



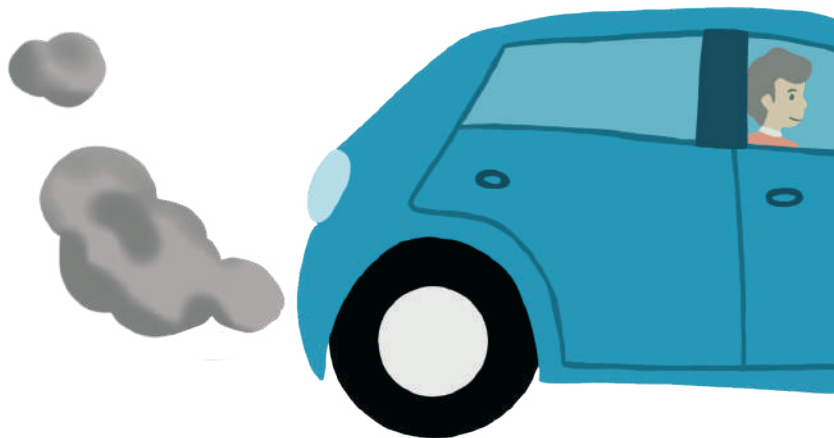
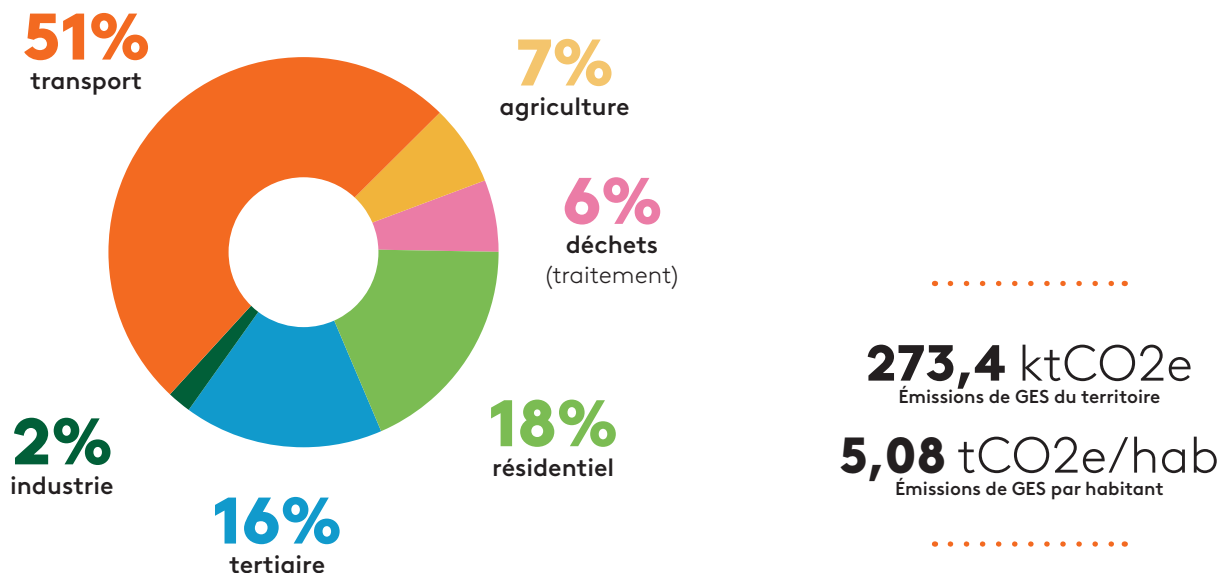
## LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) EN 2019 (DONNÉES AREC)

Il existe plusieurs gaz à effet de serre provenant de différentes sources. Parmi les principaux gaz à effet de serre les plus importants ont été analysés : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O).

Les émissions de gaz à effet de serre peuvent avoir deux origines :

- > les émissions correspondant à l'usage d'énergies fossiles dans les consommations d'énergie ;
- > les émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) et de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) générées par un ensemble d'activités « non énergétiques » (activités agricoles et industrielles).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement d'origine énergétique, avec 233,6 ktCO<sub>2</sub>e, pour 39,8 ktCO<sub>2</sub>e d'émissions d'origine non énergétique.



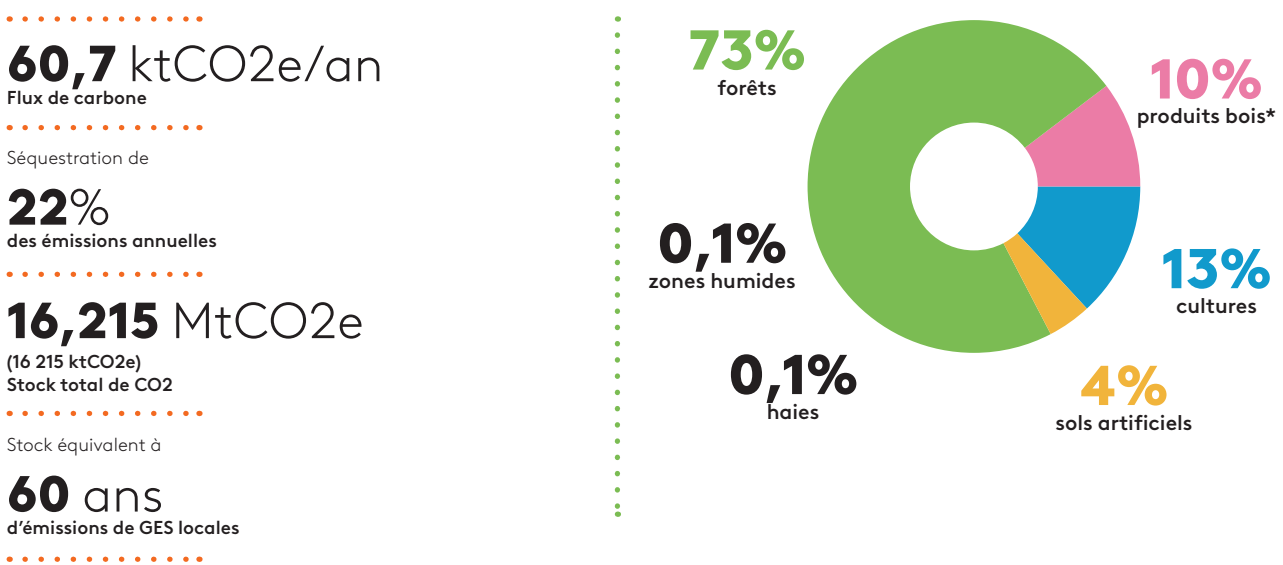
 **Transport = 1<sup>er</sup> secteur  
d'émission de gaz à effet de serre**



## LA SÉQUESTRATION DE CARBONE EN 2019 (DONNÉES ALDO)

La séquestration nette de dioxyde de carbone (ou puits net de carbone) désigne l'augmentation sur le territoire des stocks de carbone sous forme de matière organique dans les sols et les forêts. C'est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs. Elle traduit un déséquilibre entre les entrées de carbone (photosynthèse, apports de matières organiques exogènes...) et les sorties (respiration des sols et des végétaux, export et dégradation de biomasse...).

### Stock de carbone par occupation des sols (ALDO)



### Flux de carbone par occupation du sol finale (ALDO)

Occupation du sol finale	Séquestration (tCO <sub>2</sub> e/an)	Séquestration/émission
Forêts	58 539	Séquestration
Produits bois *	6 005	Séquestration
Sols artificiels	- 3 806	Émission
Zones humides	319	Séquestration
Cultures	- 396	Émission

Toute modification de la répartition de l'occupation des sols et des pratiques agricoles et forestières conduit à une modification des stocks de carbone sur le territoire.

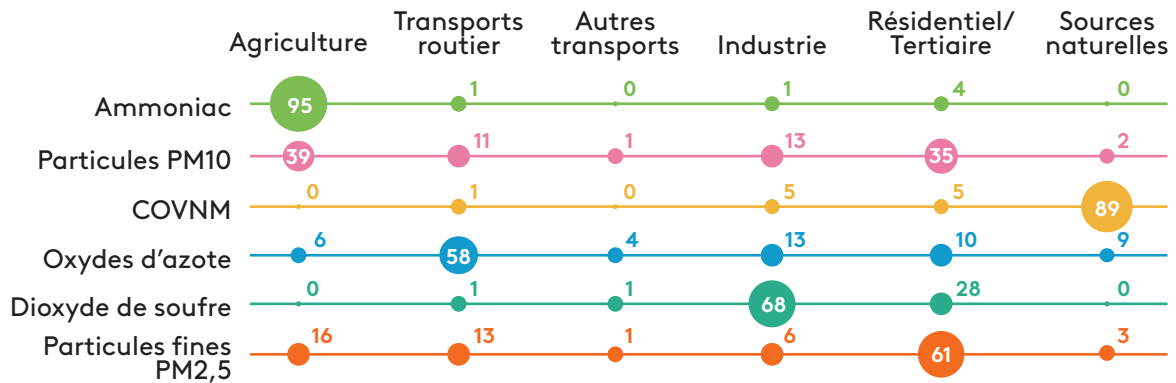
Sur le territoire de Mont de Marsan Agglo, on estime qu'environ 10 ha/an de forêt ont été transformés en culture (1,1 ha/an) ou en surface imperméabilisée (8,6 ha/an) entre 2012 et 2018. Des émissions ont également été générées du fait de la transformation de cultures en espaces artificialisés, pour une surface d'environ 10 ha/an entre 2012 et 2018. *Données Corine Land Cover*

\*carbone stocké en dehors de la forêt, dans les produits issus du bois en utilisation



# LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN 2018 (DONNÉES ATMO)

Contribution des activités humaines et naturelles aux émissions de polluants atmosphériques (%) pour l'année 2018



## Les principales sources de polluants atmosphériques

Les émissions de polluants atmosphériques identifiées sur le territoire sont principalement issues du **transport routier**, du **résidentiel** et du **secteur agricole**. À noter que les valeurs maximales réglementaires n'ont pas été dépassées sur le territoire.

**1 305 t/an**

Émissions de COVNM

principaux secteurs émetteurs :

sources naturelles (70%) et industries (21%)

**503 t/an**

Émissions de d'oxydes d'azote

principal secteur émetteur :

transport routier (70%)

**168 t/an**

Émissions de PM10

principaux secteurs émetteurs :

résidentiel et tertiaire (49% et 68%)

**115 t/an**

émissions de PM2,5

principaux secteurs émetteurs :

résidentiel et tertiaire (49% et 68%)

**13,6 t/an**

Émissions de dioxyde de soufre

principaux secteurs émetteurs :

résidentiel et tertiaire (93%)

**279 t/an**

Émissions de d'ammoniac

principal secteur émetteur :

agricole (76%)

## Pour mieux comprendre

Selon l'arrêté du 4 août 2016 relatif aux PCAET, les émissions de polluants à prendre en compte sont : les NOx (oxydes d'azote), PM10 et PM2,5 (particules de diamètre inférieur à 10 micromètres et inférieur à 2,5 micromètres, taille à partir de laquelle une particule peut pénétrer dans les poumons), les COVNM (composés organiques volatils non méthaniques), le SO2 (dioxyde de soufre), le NH3 (ammoniac).



# LA STRATÉGIE TERRITORIALE

## Elle tient compte :

### >> Des objectifs nationaux

- > Accords de Paris
- > Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)
- > Loi énergie climat (2019)
- > Stratégie nationale bas-carbone

### >> Des objectifs régionaux

- > Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET)

La stratégie donne donc un cadre au territoire pour les années à venir, dans le respect de la réglementation, ainsi que des objectifs nationaux et régionaux. Elle fixe un cap, une ambition, qui sera décliné au travers d'un programme d'actions pragmatiques sur 6 ans.



### La stratégie comprend donc la définition :

- >> d'orientations stratégiques
- >> d'objectifs
- >> d'une trajectoire pour atteindre ces objectifs



## 🔍 Pour mieux comprendre

**Les objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands objectifs opérationnels (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun...), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.





## LES OBJECTIFS CHIFFRÉS POUR 2030



### Mobilités

**20%**

de part modale en modes actifs

**8%**

de part modale en transports en commun

**15%**

de baisse des déplacements

**2**

personnes par voiture

**15%**

des voitures à faible émission

**10%**

de baisse des besoins de transports de marchandise



### Habitat et urbanisme

**20 000**

foyers appliquant des actions de sobriété

**5 400**

logements individuels rénovés

**2 500**

logements collectifs rénovés

**700**

chauffages au fioul

**1 000**

chauffages au gaz remplacés pour utiliser des énergies décarbonées



### Agriculture

**2/3**

des exploitations mettent en place des actions de réduction des consommations d'énergie

Diminution des intrants de synthèse sur :

**3 300 ha**

de surface agricole

**4 400 ha**

de surface agricole développent des pratiques culturales favorables (sans labour, haie,...)



### Économie locale

**5 000**

points lumineux performants

**30%**

des bâtiments du tertiaire rénovés

**80%**

des chauffages au fioul du tertiaire remplacés

**30%**

des industries déploient la sobriété énergétique

**60%**

des industries mettent en place des solutions d'efficacité énergétique



### Énergies renouvelables

**90 GWh**

issus de la combustion de bois-énergie

**50 GWh**

de panneaux photovoltaïques (dont **5 GWh** sur toiture, **5 GWh** sur ombrières de parking et **40 GWh** au sol)

**50 GWh**

de production de chaleur via les pompes à chaleur

**35 GWh**

de production de chaleur via géothermie

**45 GWh**

issus de la méthanisation

**2 GWh**

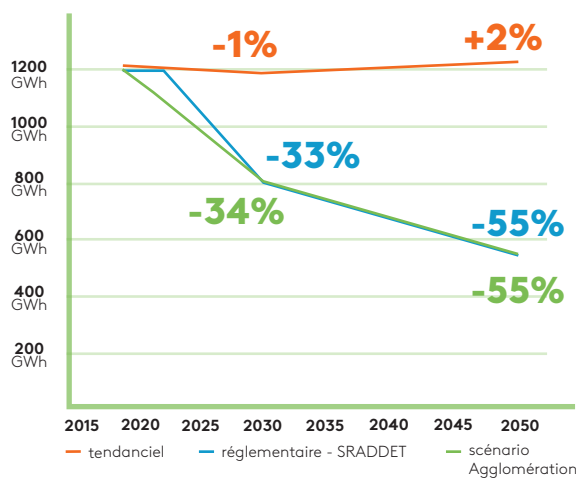
de panneaux solaires thermiques



## LA TRAJECTOIRE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Plusieurs trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie ont été modélisées : une trajectoire tendancielle, une trajectoire réglementaire selon les objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et une trajectoire visée pour l'agglomération.

### Trajectoire de réduction des consommation d'énergie finale



**La trajectoire tendancielle** correspond à la poursuite des évolutions tendanciennes depuis 2015. Il s'agit donc d'un scénario « si rien n'est fait », qui permet de mettre en valeur l'effort à fournir par rapport aux autres scénarios. Cette trajectoire ne répond pas aux exigences réglementaires et aux enjeux du changement climatique.

**La trajectoire réglementaire** se fixe sur les objectifs du SRADDET pour la consommation d'énergie et sur la SNBC pour les émissions de gaz à effet de serre.

**La trajectoire visée** a été construite sur la base des objectifs fixés par le SRADDET et la SNBC, tout en tenant compte des capacités réelles du territoire pour répondre aux enjeux du changement climatique.

### Évolution des consommation d'énergie par rapport à 2019

	2030	2050
Tendanciel	-1%	2%
Réglementaire (SRADDET)	-33%	-55%
Mont de Marsan Agglo	-34%	-55%

Au total, les efforts représentent une **réduction des consommations énergétiques de 34% à horizon 2030** (et de 55% à horizon 2050).

	Part d'EnR dans la consommation d'énergie finale
Scénario retenu	40%
LTECV	33%
SRADDET	50%

Le territoire cherche à développer l'ensemble des filières présentant un potentiel (solaire, méthanisation, biomasse, PAC, réseaux de chaleur) pour atteindre **40% de part d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation d'énergie finale à horizon 2030** (tenant compte de la réduction de 34% de la consommation).

Ce scénario dépasse les objectifs nationaux, mais ne permet pas d'atteindre les objectifs fixes par la Région. En effet, le potentiel de développement des énergies sur le territoire n'est pas suffisant, notamment par rapport aux objectif de préservation des espaces naturels (surfaces non mobilisables par conséquent).

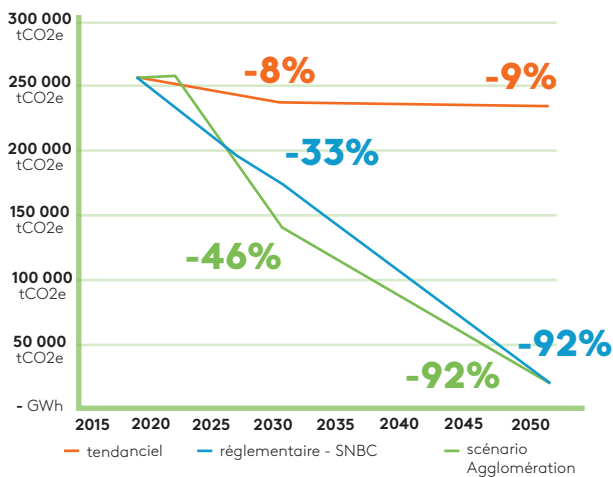


## LA TRAJECTOIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

D'après la modélisation des scénarios, la trajectoire tendancielle ne permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre que de 8% à horizon 2030, contre 33% d'objectifs de réduction fixes dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

En suivant les objectifs fixés pour chacun des secteurs d'activités, le territoire pourrait **réduire de 46% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030** par rapport à 2019, et de 92% en 2050 (en accord avec la SNBC).

Trajectoire de réduction des consommation d'énergie finale



Évolution des consommation d'énergie par rapport à 2019

	2030	2050
Tendanciel	-8%	-9%
Réglementaire (SNBC)	-33%	-92%
Mont de Marsan Agglo	-46%	-92%

### Séquestration en 2030

**46%**  
des émissions  
(soit 64 000 tCO2e)

### Bon à savoir

#### Les tendances climatiques futures

Afin d'anticiper les évolutions prévisibles du changement climatique, des scénarios climatiques sont produits et réactualisés par le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat). À l'échelle mondiale et dans la trajectoire la plus pessimiste, celle qui se produira si nous n'agissons pas en limitant nos émissions de gaz à effet de serre, les températures pourraient augmenter jusqu'à +5,5°C. Dans ce scénario, les vagues de chaleur qui arrivent aujourd'hui une fois tous les 20 ans pourraient doubler ou tripler de fréquence. Le message des scientifiques ne laisse pas de place au doute quant au sens de ces évolutions même s'il existe encore des incertitudes sur leur ampleur.

Sur le territoire régional, les tendances d'évolution du climat enregistrées pour le 21<sup>e</sup> siècle sont les suivantes :

- >> Poursuite du réchauffement au cours du siècle en Nouvelle-Aquitaine, quel que soit le scénario
- >> Selon le scénario de fortes émissions, le réchauffement en température moyenne annuelle pourrait dépasser 4,6°C en fin de siècle par rapport à la période 1976-2005
- >> Peu d'évolution des précipitations annuelles, mais des contrastes saisonniers
- >> Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario
- >> Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du siècle en toute saison



# LE PROGRAMME D' ACTIONS

Il a été établi autour de 6 axes qui visent à :

**1** RÉDUIRE L'IMPACT  
DES DÉPLACEMENTS  
EN DÉVELOPPANT UNE  
MOBILITÉ PLUS DURABLE

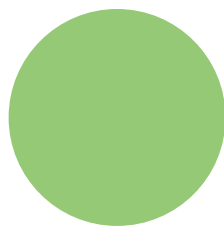
**2** ACCENTUER LA  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE

**3** IMPULSER UN  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DURABLE  
ET RESPONSABLE

**4** DÉVELOPPER LES  
FILIÈRES LOCALES ET  
LES CONSOMMATIONS  
RESPONSABLES

**5** AMÉNAGER LE TERRITOIRE  
POUR FAVORISER  
SON ADAPTATION AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE

**6** SENSIBILISER ET MOBILISER  
LE TERRITOIRE



## Légende :

 Action de première priorité

 Action de seconde priorité



# RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS POUR UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

## 1.1 FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENTS ACTIFS

### ● Encourager l'utilisation du vélo



- Promouvoir la marche à pied

## 1.2 AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

- Développer le réseau de transport en commun existant
- Étendre le réseau de transport en commun à l'échelle communautaire

## 1.3 RÉDUIRE L'AUTOSOLISME

- Aménager de nouvelles aires ou emplacements dédiés au covoiturage
- Déployer une plateforme de covoiturage locale
- Proposer des solutions alternatives aux déplacements domicile/travail aux agents ayant recours à la voiture individuelle



## 1.4 DÉVELOPPER LA MOTORISATION ALTERNATIVE

- Développer le maillage des bornes de recharge électriques

- Accompagner les changements de mobilité

## 1.5 RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS LIÉS AU TRAVAIL

- Poursuivre et étendre le télétravail et créer des espaces de coworking
- Poursuivre l'aménagement numérique du territoire
- Optimiser les déplacements professionnels



## Encourager l'utilisation du vélo

### 1. Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable urbain et intercommunal

- >> Réaliser la stratégie pré-opérationnelle du schéma directeur cyclable (interconnexions avec les territoires voisins, favoriser les intermodalités, développer des services liés aux mobilités douces) en tenant compte du contexte territorial
- >> Développer des parcs à vélo sécurisés
- >> Réaliser un programme pluriannuel d'investissement par ordre de priorité

### 2. Poursuivre l'aménagement cohérent du réseau cyclable

- >> Installer une signalétique adaptée et percutante (marquage photo-luminescent)
- >> Assurer la continuité des parcours
- >> Renforcer le réseau existant

### 3. Soutenir les associations locales de promotion et d'entretien des vélos

- >> Organiser des services alternatifs de ramassage scolaire
- >> Créer un réseau de parents d'élèves pour organiser des convois à vélo
- >> Organiser et proposer un vélobus de ramassage scolaire (vélo-tandem à assistance électrique, piloté par un adulte, pouvant accueillir une dizaine d'enfants)

### 4. Développer l'information et la communication pour répondre aux attentes des usagers (guide mobilité)

*En partenariat avec les services mobilité, urbanisme, voirie, scolaire et communication, les communes, le Département, la Région, les associations, le CEREMA (centre d'études et d'expertises sur les risques, la mobilité et l'aménagement), l'ADEME (agence de la transition écologique).*

# ACCENTUER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

## 2.1 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE



- Favoriser le solaire thermique et photovoltaïque (hors espaces naturels, agricoles et forestiers)
- Poursuivre la production de gaz vert
- Continuer la mobilisation de la chaleur renouvelable du sous-sol
- Mobiliser le potentiel de la filière biomasse
- Soutenir les filières innovantes de production d'énergie

## 2.2 INTENSIFIER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Accentuer la rénovation énergétique de l'habitat privé

### ● Intensifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics



- Diminuer la consommation énergétique du réseau d'éclairage
- Faire évoluer la flotte de véhicules des collectivités
- Sensibiliser sur la sobriété énergétique et encourager les économies d'énergie



## Intensifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

1. Poursuivre l'analyse des consommations énergétiques du patrimoine public
2. Établir un programme pluriannuel d'investissement pour la rénovation des bâtiments publics :

- >> inventaire des bâtiments de l'Agglomération et des communes
- >> définition des critères de priorisation (dont la stratégie immobilière)
- >> élaboration du PPI (plan pluriannuel des investissements)

3. Conseiller les communes pour engager des travaux au niveau des bâtiments publics communaux

*En partenariat avec les communes, le SYDEC (syndicat d'équipement des communes) des Landes, l'État.*

# IMPULSER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE ET RESPONSABLE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 040-244000808-20231004-2023\_10\_0176-DE



## 3.1 SOUTENIR LES PROJETS ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Optimiser les ressources sur les parcs d'activités dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (eit)
- Accompagner les entreprises dans la prise en compte des enjeux de transition écologique

## 3.2 ACCENTUER LES ÉCONOMIES DE RESSOURCE SUR LES PROCESSUS INDUSTRIELS

- Impulser la réutilisation des matériaux de construction

## 3.3 ANCRER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

- Intégrer le développement durable dans la commande publique
- Favoriser les procédés bas-carbone dans la construction

## 3.4 RÉDUIRE LES DÉCHETS A LA SOURCE

### ● Structurer une démarche pour une trajectoire « zéro déchet / gaspillage »



- Promouvoir et soutenir l'action des recycleries, des acteurs de la réparation et de seconde main



### 1 Structurer une démarche pour une trajectoire « zéro déchet/gaspillage »

1. Définir des objectifs et un plan d'actions pour une trajectoire « zéro déchet/gaspillage » (auprès des restaurations collectives entre autres)
2. Mettre en place et animer un dispositif « famille zéro déchet »
3. Soumettre le plan d'actions pour obtenir le label « Économie Circulaire » de l'ADEME
4. Organiser des événements et des actions de communication pour les habitants sur la gestion et la réduction des déchets (World Cleanup Day, semaine européenne de réduction des déchets)
5. Sensibiliser les acteurs économiques à la gestion et à la réduction des déchets
6. Soutenir les manifestations locales responsables

*En partenariat avec le SICTOM du Marsan.*

# DÉVELOPPER LES FILIÈRES LOCALES ET LES CONSOMMATIONS RESPONSABLES

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 040-244000808-20231004-2023\_10\_0176-DE



## 4.1 RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE

● Améliorer la qualité et la proximité de l'alimentation dans la restauration collective

● Développer les circuits courts et l'agriculture de proximité



## 4.2 ACCOMPAGNER LES FILIÈRES AGRICOLES ET SYLVICOLES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE

● Accompagner les agriculteurs à l'adaptation aux changements climatiques

● Développer les puits carbonés agricoles et sylvicoles



## 7 Développer les circuits courts et l'agriculture de proximité

1. Évaluer l'état de la demande en consommation de produits agricoles et alimentaires locaux et l'état de l'offre en production agricole et alimentaire locale

2. Accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'installation pour de la production alimentaire locale (espaces tests agricoles ETAL40 en partenariat avec le Département des Landes)

3. Identifier et mettre en relation les acteurs du territoire et les flux logistiques d'approvisionnement

4. Structurer et organiser un circuit alimentaire local

5. Installer des points de distribution et de collecte

6. Organiser ou accompagner des événements pour promouvoir les activités et métiers ruraux agricoles et forestiers ainsi que les circuits alimentaires locaux (marchés des producteurs, foires agricoles, entre autres)

*En partenariat avec les communes, la chambre d'agriculture, les coopératives agricoles, le Département, la Région, le réseau des AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne).*



# AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR FAVORISER SA SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

ID : 040-244000808-20231004-2023\_10\_0176-DE



## 5.1 AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

- Sanctuariser les espaces naturels et corridors de biodiversité
- Adapter l'habitat et les constructions

## 5.2 ADAPTER L'AMÉNAGEMENT URBAIN AU CONTEXTE CLIMATIQUE

- **Végétaliser les espaces urbains**



- Limiter l'artificialisation des sols et rendre perméables les espaces

## 5.3 GÉRER DURABLEMENT L'EAU

- Sensibiliser le grand public à la gestion de l'eau (sobriété, qualité, cycle de l'eau)
- Agir sur la ressource en eau
- Agir sur les milieux aquatiques



## Végétaliser les espaces urbains

1. Élaborer un plan de végétalisation (aboutir à une liste de préconisations d'aménagement pour végétaliser et déminéraliser les espaces publics, pour réduire les îlots de chaleur mais aussi améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs) sur la base des résultats de l'étude Smart Green

2. Renforcer le cahier des charges des aménagements sur le volet « végétalisation » (palette de végétaux avec des essences locales et adaptées et point de vigilance sur les espèces exotiques envahissantes, listées au PLUi), à l'échelle de toutes les communes de l'agglomération, en accord avec le plan de végétalisation

3. Intégrer le plan de végétalisation au règlement de voirie en lotissement (annexe du PLUi)

4. Développer une stratégie foncière pour identifier de nouveaux espaces naturels en zone urbaine (agriculture urbaine, jardins partagés, espaces verts,...)

5. Mettre en place un plan pluriannuel de plantation d'arbres (essences locales et arbres fruitiers)

6. Créer un « Plan Arbres » avec un système de parrainage ou des arbres de naissance, pour mobiliser les citoyens dans la végétalisation des espaces

7. Développer la végétalisation des parois verticales et des toitures des bâtiments adaptés à ce principe (amélioration du confort thermique à l'intérieur des bâtiments) et communiquer sur les permis de végétaliser (plantation en pied de mur)



# 6 SENSIBILISER ET MOBILISER LE TERRITOIRE

## 6.1 COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS

- Animer des espaces dédiés à la transition écologique

### ● Organiser des événements de sensibilisation



- Communiquer sur la qualité de l'environnement

## 6.2 PILOTER, SUIVRE ET ANIMER LE PLAN CLIMAT

- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'actions



### Organiser des événements de sensibilisation

1. Créer un temps fort annuel (week-end, semaine ou journée) récurrent sur le thème de l'environnement (animations, conférences, visites) en associant de nombreux acteurs
2. Organiser des animations ponctuelles adaptées à différents publics
3. Soutenir l'organisation d'événements de sensibilisation

*En partenariat avec les associations.*



# LES PROCHAINES ÉTAPES

## OCT. 2023

délibération d'arrêt du projet de PCAET en conseil communautaire

## FÉV. - MARS 2024

approbation en conseil communautaire

## OCT. 2023 - FIN JANV. 2024

- > projet soumis à l'avis de l'autorité environnementale, du préfet de Région et du président de Région
- > consultation du public
- > avis du Conseil de développement de Mont de Marsan Agglo

## PRINTEMPS 2024

mise en œuvre du PCAET 2024-2030 (bilan obligatoire à mi parcours)

**Pour plus d'informations, se référer au dossier complet annexé à la synthèse.**

**CONSTRUISONS  
ENSEMBLE L'AVENIR  
DE NOTRE TERRITOIRE**

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL  
2024-2030  
SYNTHÈSE